

## Activités femmes d'ici



**50  
ANS**

**L'évolution de la condition  
féminine durant les  
50 dernières années**

**Projet rassembleur**

Une journée  
en santé.



**Opération Tendre la Main 2016**

Violences et intimidation envers les aînées.

**17<sup>e</sup> Journée nationale du travail invisible**

Combien vaut le travail d'une mère ?

**4 avril 2017**

**Journée internationale  
des droits des femmes**



ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION  
ET D'ACTION SOCIALE

L'ÉVOLUTION DE LA CONDITION DES FEMMES  
DURANT LES 50 DERNIÈRES ANNÉES

## **Rédactrice principale**

***Lise Thériault***

*Adjointe au Comité provincial  
éducation-culture-action*

## **Collaboratrices au contenu et à la rédaction**

***Michelle Leduc-Boily***

*Responsable du Comité provincial  
éducation-culture-action*

***Diane Balthazar***

***Christiane Denis***

*Adjointes au Comité provincial  
éducation-culture-action*

## **Graphisme page couverture**

*Daniel Lefresne*



[www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca)

[info@afeas.qc.ca](mailto:info@afeas.qc.ca)

**514.251.1636**

## **Dépôts légaux**

*Bibliothèque nationale du Québec*

*Bibliothèque nationale du Canada*

**TABLES DES MATIÈRES**

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Chapitre 1 - L'Afeas et son environnement</b>	
<b>Culture québécoise et...scandale</b> .....	<b>9</b>
Le Salon de la femme .....	10
La Journée des femmes .....	11
La revue Femmes d'ici .....	12
La maison Afeas .....	12
Patrimoine artisanal .....	13
L'importance des mots .....	13
<b>La Commission Bird</b> .....	<b>15</b>
<b>Chapitre 2 - Les Grands dossiers</b> .....	<b>19</b>
<b>Pauvreté féminine</b> .....	<b>20</b>
La marche « Du pain et des roses » .....	21
La femme collaboratrice .....	22
Le travail invisible .....	24
La proche aidante .....	26
<b>Éducation et santé</b> .....	<b>26</b>
Accès à l'éducation .....	26
Métiers non traditionnels .....	27
Accès à la santé .....	29
<b>Maternité</b> .....	<b>29</b>
Congé de maternité .....	29
Droit de l'enfant .....	30
Garderie .....	31
Sages-femmes .....	32
Avortement .....	32
Techniques de reproduction .....	35
<b>Travail</b> .....	<b>37</b>
Marché du travail .....	37
L'argent .....	38
La politique .....	38

<b>Les lois du mariage</b> .....	<b>40</b>
Mariage .....	40
Union de fait .....	41
Divorce et partage du patrimoine .....	42
La femme garde son nom .....	42
<b>Violences faites aux femmes</b> .....	<b>43</b>
Tueries et armes à feu .....	43
Violence conjugale .....	44
Violences contre les femmes autochtones .....	46
<b>Sexualité dénaturée</b> .....	<b>47</b>
Prostitution .....	47
Pornographie .....	48
Hypersexualisation .....	49
<b>Égalité femme-homme</b> .....	<b>50</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>53</b>
Et les hommes dans tout ça? .....	53
Et maintenant? .....	55
<b>Bibliographie</b> .....	<b>57</b>
<b>Résumé du guide d'animation</b> .....	<b>59</b>
Suggestions d'activités .....	64
<b>Projet rassembleur 2016-2017</b> .....	<b>67</b>
Suggestions d'activités .....	71
<b>Opération Tendre la main 2016</b> .....	<b>73</b>
Suggestions d'activités .....	78
<b>Journée nationale du travail invisible 2017</b> .....	<b>81</b>
Suggestions d'activités .....	86
<b>La journée du 8 mars, encore importante ?</b> .....	<b>87</b>
Suggestions d'activités .....	90

### L'ÉVOLUTION DE LA CONDITION DES FEMMES DURANT LES 50 DERNIÈRES ANNÉES



L'Association féminine d'éducation et d'action sociale, notre Afeas, a 50 ans! Un demi-siècle d'éducation et de militantisme au service des femmes québécoises. Cinquante ans à donner la parole à celles qui n'osaient pas, à débattre des enjeux sociaux, à prendre position, à faire connaître notre voix.

Lorsque l'on pense à tous les changements survenus depuis 1966, plusieurs noms célèbres nous viennent en tête. Nous ne pouvons nier l'apport de ces femmes courageuses et opiniâtres qui ont ouvert la voie.

Mais derrière toutes ces figures emblématiques, il y a des milliers de femmes qui, telles des fourmis, ont bûché pour comprendre leur vie, ont tenu tête à leur mari qui bien souvent ne voulait rien céder, ont combattu leurs sœurs qui craignaient, en osant demander, de perdre le peu qu'elles avaient. Elles ont continué à élever leurs enfants, à s'occuper de la maison, à tenir les comptes sans avoir droit à leur propre argent, à sourire lorsque l'Église leur demandait de faire des enfants jusqu'à ce que leur corps n'en puisse plus. Elles avançaient...

Toutes les victoires obtenues étaient assorties de conditions : la femme pouvait voter à la condition de voter comme son mari, elle pouvait travailler à l'extérieur à la condition que la maisonnée reste en ordre, elle devait participer à l'entreprise familiale sans attendre de rémunération

et encore moins d'être copropriétaire, elle devait voir ses filles hésiter entre le mariage et la vie religieuse, elle devait les regarder servir leurs frères, leur mari, le curé.

Conditionnées depuis des siècles à se dévouer, à prendre en compte les besoins et les désirs tant du mari que des enfants, bien avant les leurs, elles se taisaient. Pour garder la paix, pour ne pas déplaire, faute de ressources, de réseau, elles se taisaient. Bien sûr, elles étaient fières de leur famille, elles s'impliquaient dans leur collectivité. Ce qui leur manquait le plus, en fait, c'était de vivre leur vie en faisant leurs propres choix et en les assumant. Elles ne savaient pas qu'elles pouvaient exiger.

En septembre 1966, deux organisations s'unissent, soit l'Union catholique des femmes rurales (UCFR) et les Cercles d'économie domestique (CED), pour devenir **l'Association féminine d'éducation et d'action sociale**. On préfère le mot « féminine » à « féministe », même si toutes les actions sont dirigées vers l'égalité des sexes.

L'Afeas enseigne, renseigne, donne la parole à toutes les membres, que cette parole soit hésitante ou fluide. L'Église est encore très présente, il y a beaucoup à faire, beaucoup de situations à corriger, beaucoup d'injustices à réparer. Selon madame Azilda Marchand, l'Afeas « ...est un outil indispensable pour faire le pont entre le milieu populaire et le pouvoir politique ». <sup>(1)</sup>

Malgré toutes les avancées, chaque jour, même en 2016, nous amène son lot d'inégalités entre les sexes, d'injustices envers les femmes, de double standard.

Certaines femmes refusent de se dire féministes. « Je ne suis pas de cette génération-là » dira notre ministre québé-

coise de la Justice, « je suis humaniste plutôt que féministe » dira notre ministre québécoise de la

Croire à l'égalité des sexes,  
c'est déjà être féministe.  
Simonne Monet-Chartrand

Condition féminine, « je ne suis pas féministe, je refuse l'étiquette » dira cette vedette de la télé québécoise. Ces femmes ont gardé l'image d'un certain féminisme revanchard. Elles oublient que parfois il faut crier pour se faire entendre et qu'au fur et à mesure que les femmes ont fait des gains, elles ont baissé le ton. Elles n'ont cependant pas baissé les bras et, chaque jour, elles revendiquent ce que les structures et les institutions continuent de leur refuser.

Ces personnes laissent entendre que les féministes sont contre les hommes. L'Afeas n'a certainement jamais été contre les hommes mais plutôt contre les systèmes mis en place par leurs soins. L'Afeas a toujours préconisé, jusqu'à ce jour, un féminisme égalitaire.

L'Afeas s'est battue et continuera à le faire pour promouvoir les femmes, pour les outiller afin qu'elles jouent pleinement leurs rôles dans la famille et dans la société. Ces femmes qui réclament le droit de disposer de leur corps, qui combattent les employeurs qui refusent d'appliquer l'égalité des chances, l'égalité salariale et l'équité salariale, qui revendiquent des politiques efficaces.

Nous pouvons nommer des dizaines de femmes qui ont des postes importants et qui ont su faire leur place dans les conseils d'administration, dans les postes prestigieux de grandes entreprises, dans la finance ou en politique. Nous serons vraiment égales lorsque nous ne pourrons plus les nommer parce qu'il y en aura trop. Elles seront devenues la norme.

*Parce que nous sommes en 2015 a lancé Justin Trudeau pour expliquer la parité hommes-femmes de son conseil des ministres.*

*Parce que les femmes ont revendiqué haut et fort répond l'Afeas. Et parce qu'elles continueront à le faire.*

## CHAPITRE 1 – L'AFEAS ET SON ENVIRONNEMENT

### **Culture québécoise et scandale**

Par les temps qui courent, ça en prend beaucoup pour que le Québec se scandalise. La dernière fois, c'était en 2011 lorsque le metteur en scène Wajdi Mouawad devait présenter la pièce *Cycles de femmes* au Théâtre du Nouveau Monde. Ce n'est pas la pièce en fait qui a créé scandale mais bien l'embauche de Bertrand Cantat, chanteur français accusé et trouvé coupable du meurtre de sa compagne Marie Trintignant. La pièce a été jouée mais sans Cantat sur scène.

Durant les années 1960-1970 il y a eu une explosion de premières qui ont chamboulé non seulement le monde culturel mais la population québécoise tout entière.

Pensons, par exemple, à L'Osstidcho de Robert Charlebois en 1968, alors que les protestations fusaient de toutes parts, ici comme ailleurs. Ce spectacle donne naissance au premier monologue d'Yvon Deschamps *Les unions, qu'ossa donne ?*

Toujours en 1968, il y a eu la pièce de Michel Tremblay, *Les belles-sœurs*, qui a suscité de vives réactions chez ceux qui refusaient cette image brute du Plateau Mont-Royal d'alors. C'est vrai que ça nous changeait de l'image plus bourgeoise véhiculée par *Les beaux dimanches*, tant ceux de Michelle Tisseyre que de Marcel Dubé.

Dix ans plus tard, c'est la pièce *Les fées ont soif* de Denise Boucher, qui a amené des protestations, des coupures de subvention, et de la censure.

Le féminisme radical trouvait aussi sa voix dans des parutions telles, en 1971, *Québécoise deboutte!* ou *Têtes de pioche* (1976-1979), *Des luttes et des rires de femmes* (1977-1981) puis *La Vie en rose* (1980-1987). <sup>(2)</sup>

En 1974, l'Office national du film (ONF) lance une série inédite qui donne la parole aux femmes du Québec. Les documentaires «En tant que femmes» mettent en lumière les débats d'actualité qui se jouent dans la société; *stéréotypes, sexisme, avortement, garderies, etc.* Ces sujets vous rappellent quelque chose?

En 1975, du temps où la Fête nationale était soulignée avec faste, quinze comédiennes font le tour de la « question des femmes ». Le spectacle intitulé « *Ça s'aurait-tu?* », conçu par Jacqueline Barrette et mis en scène par Mouffe a souligné toutes les facettes de la vie des femmes, *l'historique de la moitié du monde.*

Chaque année nous amène de nouveaux talents, de nouvelles réussites artistiques. Le Québec est un terreau fertile pour la création. Les œuvres de nos artistes se retrouvent ailleurs, sur les meilleures scènes mondiales, dans les meilleurs musées, dans les meilleures salles de concert. Est-ce le fait d'être peu nombreux et d'avoir peu de moyens qui alimentent la créativité?

---

### *Le Salon de la femme*

---

Dans les années 70, Jacqueline Vézina dirigeait le Salon de la Femme. Au début, elle en avait fait une foire commerciale mais au fil des ans, elle y a introduit des thèmes culturels et éducatifs. Décrit par plusieurs, ce salon attirait des cen-

taines de milliers de femmes chaque année (jusqu'à 200 000).<sup>(3)</sup>

L'Afeas y a tenu un kiosque d'information en 1985. 8 000 personnes participent au concours « que signifient les lettres Afeas » et l'Afeas reçoit le trophée de l'Association de l'année avec deux autres associations.

---

### *La Journée des Femmes*

---

En décembre 1977, l'ONU proclame la journée du 8 mars la Journée de la femme. Aujourd'hui on parle de la Journée des Femmes. Cette journée doit servir à évaluer le chemin parcouru par les femmes pour en arriver à l'égalité avec *l'autre moitié de la population* et revendiquer les droits en attente. Cette journée permet aux préoccupations féminines de rester à l'avant-scène des préoccupations nationales et internationales.

Au Québec, c'est le 18 juin 1976 que la Charte des droits et libertés de la personne est entrée en vigueur. Cette charte interdit officiellement toute discrimination fondée sur le sexe.

Gens du pays  
chante  
Gilles Vigneault

Mais, c'est vraiment toute l'année que les femmes doivent être préoccupées par la place qu'elles occupent dans la société.

*Le 8 mars, c'est toute l'année!*<sup>(4)</sup>

### *La Revue Femmes d'ici*

---

La revue est le seul lien direct avec les membres. Lue d'un couvert à l'autre par plusieurs, elle sert d'outil pédagogique, de lieu où se partagent diverses opinions, des informations sur les activités Afeas et sur plusieurs petits plaisirs de la vie.

Autrefois la revue était distribuée dix fois par année dans plus de 35 000 foyers. Ces chiffres font rêver les éditrices actuelles qui doivent faire preuve de beaucoup d'imagination pour produire quatre numéros par année.

En 2015, la décision de publier un numéro uniquement sur le site Internet de l'Afeas a soulevé des protestations et des questions. Hélas, dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'argent détermine la façon d'opérer.

---

### *La maison Afeas*

---

Quelle belle idée! Plutôt que de payer un loyer au centre-ville de Montréal, et d'être assujetties à des fluctuations de coûts du loyer, les femmes (sages) de l'Afeas ont acquis, en mai 1988, un duplex rue Marseille, à Montréal. Les campagnes de financement de cet achat sont passées par « as-tu ta brique », par une broche en forme de toit et par une subvention annuelle de 1\$ par membre. Le deuxième étage est loué et procure un revenu qui sert à amortir les coûts.

### *Patrimoine artisanal*

---

Même si la transmission du patrimoine culturel et artisanal ne fait pas partie de la mission de l'Afeas, plusieurs Aféasiennes se retrouvent chaque semaine pour apprendre diverses techniques de travaux manuels qui leur permettent de produire des œuvres remarquables.

Ces activités, en plus d'être satisfaisantes pour celles qui les pratiquent, sont un plaisir pour celles et ceux qui en admirent les résultats. Nous devons reconnaître que ce travail en communauté permet de garder vivantes des traditions séculaires et de faire le lien entre les générations.

---

### *L'importance des mots*

---

L'Afeas a toujours accordé beaucoup d'importance aux mots. Il n'y a qu'à lire la revue *Femmes d'ici* ou les innombrables mémoires soumis aux instances gouvernementales et autres autorités pour s'en rendre compte.

Pour nommer une réalité mise de l'avant par des organismes tels l'Afeas, le mot membre est maintenant du genre féminin et masculin. C'est ce que nous apprend le *Multidictionnaire de la langue française*, création québécoise de Marie Eva De Villers. Pendant ce temps, le dictionnaire *Larousse* « s'entête » à garder ce mot au genre masculin seulement.

En vue du référendum de 1980 sur l'avenir du Québec, Lise Payette, alors ministre de la Condition féminine, avait dénoncé le sexisme qui se retrouvait dans un manuel scolaire. On y dépeignait la jeune Yvette comme « une petite fille

obligeante ». La dénonciation de cette description sexiste était louable jusqu'au moment où madame Payette, parlant du chef libéral Claude Ryan, déclara qu'il était marié à une Yvette. Cette phrase a soulevé l'indignation de nombreuses femmes (l'attaque personnelle est rarement payante) et est considérée par certains observateurs comme le moment où le référendum de 1980 a été perdu. <sup>(5)</sup>

Par contre, cette dénonciation de stéréotypes discriminatoires dans les manuels scolaires a donné lieu à l'intégration, en 1981, d'une grille d'analyse dans le processus d'approbation de tous les manuels scolaires au Québec.

Est-ce à dire que ce genre de discrimination n'a plus cours? Pas vraiment.

Au cours de 2015, l'édition du dictionnaire anglais Oxford, pour illustrer certains mots, donnait des exemples vexants pour les femmes. À preuve, pour illustrer le mot « enragé », l'exemple donné était « féministe enragée », alors que l'exemple donné pour « criarde » était « voix de femme » et pour « acariâtre » c'était « épouse acariâtre ». Le jeune homme qui avait relevé ces exemples, après avoir été appuyé et raillé sur les médias sociaux, a eu gain de cause; les éditeurs ont promis des changements. <sup>(6)</sup>

L'Afeas a cessé d'utiliser les mots « mères au foyer » pour les remplacer par « travailleuses au foyer ».

Ce qui n'est pas nommé n'existe pas

L'Afeas a aussi banni de son vocabulaire les « aidantes naturelles » pour parler de « proches aidantes ». Ces choix mettent en lumière le travail invisible et la place que la femme y tient. Le mot « mairesse » a suscité quelques hésitations. Autrefois réservé à la femme du maire, ce mot désigne maintenant une femme qui exerce les responsabi-

lités de maïresse. Le fait que l'Afeas parle de « conciliation famille-travail » au lieu de « conciliation travail-famille » pour bien centrer la problématique sur l'essentiel en est un autre exemple.

L'importance des mots nous est aussi rappelée lorsque l'on parle de violence. L'Afeas a toujours utilisé une définition de la violence conjugale qui incluait « l'utilisation de mots violents, prononcés dans le but de diminuer la femme et ainsi de réduire sa capacité d'agir ».

Avec l'arrivée des médias sociaux, et l'anonymat que ceux-ci permettent, nous avons vu éclore un langage ordurier et vexatoire dans l'espace public. Toutes les victimes de harcèlement vous le diront : nul besoin d'être battue pour avoir mal.

Les mots sont des outils de communication; il est donc important de les utiliser à bon escient et d'en dénoncer les abus.

### **La Commission Bird**

Les femmes n'ont pas attendu 1966 pour revendiquer. Cependant, la mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur la condition féminine a porté sur la place publique les injustices les plus criantes subies par les femmes. La société a dû en tenir compte.

Cette commission royale d'enquête sur la condition féminine a débuté en février

C'est le début d'un temps nouveau  
chante Renée Claude

1967. Elle est connue sous le nom de Commission Bird, du nom de la présidente Florence Bird, journaliste de métier.

Femme de son temps, Florence Bird, portait le nom de son mari; elle était née Rhein. Les audiences publiques de cette commission seront, pour la première fois, télévisées.<sup>(7)</sup>

L'Afeas s'implique très tôt dans le processus de cette commission. Dans la revue *Femmes d'ici* de février 1968<sup>(8)</sup>, madame Cécile G. Bédard, *propagandiste générale*, écrit « ... que cette commission sera un succès si toutes les opinions y sont présentées et, évidemment si les législateurs donnent suite au rapport ». Madame Bédard défend ici la femme au foyer qui est souvent oubliée des revendications. Toujours selon madame Bédard, l'Afeas s'inquiète de la femme au foyer en ces termes : « ... La *vraie* femme n'est-elle pas avant tout, une épouse et une mère qui se consacre entièrement à sa famille et à sa maison, et son apport à la société ne mérite-t-il pas d'être mis en valeur ? »

L'Afeas propose, sous la plume de madame Monique Chamberland, secrétaire générale, « ... une redéfinition des rôles de la mère, du père, des enfants. Il est plus que temps de former les femmes *non seulement* à leur rôle de ménagère et d'éducatrice mais également en vue d'une *participation possible* au marché du travail, car de plus en plus de femmes sont désireuses de travailler à l'extérieur *après que* leurs enfants sont élevés. Il faut aussi réviser notre conception de l'éducation des garçons. Il est grand temps de les former à la vie de famille. Révolu le temps où un garçon s'abaissait en *aidant au travail ménager*. Il est plus que temps d'établir une collaboration entre les époux et les enfants afin de *permettre à la femme d'avoir un peu de temps libre où elle pourra se cultiver et où le moment venu, elle pourra, si elle le désire, s'intégrer au marché du travail*. Il ne faudra jamais oublier cependant que la femme est et demeure l'élément central de la cellule familiale et que l'on ne peut bâtir la société sans elle. »<sup>(9)</sup> En d'autres termes,

rien n'est inaccessible aux femmes à la condition d'être de bonnes mères et des épouses aimantes. <sup>(10)</sup>

Les mots en italique permettent de jeter un regard attendri sur les expressions d'il y a cinquante ans et de noter que l'Afeas d'alors ne retranche rien des responsabilités attribuées aux femmes de façon traditionnelle. Elle ajoute un nouveau volet de préparation en vue d'un hypothétique travail à l'extérieur.

Le mémoire de l'Afeas fait partie des 469 mémoires soumis à cette commission, laquelle remet son rapport en 1970. Voici ce qu'elle réclame :

- Égalité entre les hommes et les femmes dans les faits et dans les institutions.
- Égalité des salaires, des emplois et des promotions, plus particulièrement dans la fonction publique et l'armée.
- Que toutes les avenues éducatives soient ouvertes aux femmes.
- L'égalité la plus stricte entre les conjoints et la modification des lois sur le divorce.
- Que l'âge minimum pour se marier soit fixé à 18 ans.
- La généralisation des garderies
- L'accès à la contraception

- L'avortement libre pour toutes les femmes enceintes de moins de 12 semaines qui en font la demande.
- Une attention immédiate aux problèmes particuliers auxquels sont confrontées les femmes d'origine amérindienne.

Ce rapport a mis au grand jour les inégalités et les injustices que subissent les femmes. Dans la mouvance de cette commission, un féminisme différent fait son apparition. C'est toute la société qui est remise en question. <sup>(11)</sup>

## CHAPITRE 2 - LES GRANDS DOSSIERS

Durant les cinquante dernières années, l'Afeas a travaillé sur des centaines de dossiers. Dans les pages qui suivent, nous élaborons sur quelques problématiques importantes choisies parmi toutes celles traitées par l'Afeas depuis cinquante ans.



Vous est-il arrivé d'avoir l'impression de toujours revenir sur les mêmes dossiers? Hélas, ce n'est pas une illusion. Les membres de l'Afeas travaillent inlassablement sur les mêmes problématiques parce que soit la solution n'a pas été trouvée, soit elle n'a pas été appliquée.

Les revendications s'adressent aux instances gouvernementales dont le fonctionnement est très lourd. Lorsqu'une décision est prise, survient alors un remaniement ministériel, ensuite les élections, et bien souvent, c'est retour à la case départ. Et lorsqu'une décision est vraiment prise, sa mise en place rencontre divers obstacles qui font en sorte que sur papier, c'est réglé, mais dans les faits, les préjudices perdurent.

Et les dossiers évoluent. Par exemple, les Centres de la petite enfance ont fait la fierté des Québécoises et des Québécois mais aujourd'hui, à cause d'une fiscalité révisée, les garderies privées ont la cote, mettant la survie des CPE en mauvaise posture.

Donc, pour être Afésienne, il faut être patiente et vigilante. *La politique des petits pas* a fait ses preuves : des avancées importantes ont été obtenues permettant à la femme de gagner la place égalitaire qui lui revient.

## PAUVRETÉ FÉMININE

1<sup>er</sup> novembre 1970 :  
Entrée en vigueur de la  
Loi sur l'aide sociale

On peut difficilement parler de pauvreté féminine sans parler d'une partie du travail invisible qui contribue à garder les femmes au bas de l'échelle de rémunération.

La pauvreté n'est certes pas éradiquée pour les femmes au Québec.

Malgré le fait qu'elles soient de plus en plus scolarisées, il reste que sur le marché du travail, les femmes gagnent moins que les hommes. <sup>(12)</sup> Les femmes ont encore à faire des choix qui les mènent à la pauvreté. Pour pouvoir rencontrer toutes leurs responsabilités, elles occupent bien souvent des emplois modestes, à temps partiel, emplois qui leur permettent de s'occuper des enfants ou des parents vieillissants. Il n'est donc pas étonnant qu'elles arrivent à l'âge de la retraite avec un Régime des rentes du Québec atrophié, sans caisse de retraite de l'employeur, et sans économie.

Le travail invisible coûte très cher aux femmes, encore aujourd'hui, en 2016.

Dans une certaine mesure, la conciliation famille-travail contribue à la pauvreté des femmes car lorsque l'employeur permet le travail à temps partiel, ou le télétravail, le salaire diminue. Cette salariée a un emploi, c'est bien, mais compte tenu que le Régime de Retraite du Québec, l'assurance-chômage, la caisse de retraite de l'employeur, et autres régimes sont tous des régimes basés sur le salaire, la femme qui travaille à temps partiel cotise moins et, de ce

fait, sera pénalisée au moment d'un arrêt de travail ou de la retraite.

Inutile de préciser qu'une femme qui bénéficie d'un régime de conciliation famille-travail se retrouve avec un déficit d'expérience reconnue par les employeurs. Ce déficit peut être plus ou moins long à combler, selon le champ d'activités. Donc, encore une fois, les choses peuvent être améliorées.

---

### *La marche « Du Pain et des Roses »*

---

En juin 1995, et pendant 10 jours, des milliers de femmes marchent environ 200 kilomètres pour dénoncer la pauvreté au Québec. Ces femmes regroupées sous le slogan « Du pain et des roses » réclamaient entre autres l'équité salariale, la perception automatique des pensions alimentaires, l'augmentation du salaire minimum, des logements sociaux, de l'aide pour les victimes de violence conjugale et familiale et le gel des frais de scolarité. <sup>(13)</sup>



### *Pourquoi ce nom?*

La Marche du pain et des roses a porté ce nom en souvenir des travailleuses immigrantes qui, en 1912, ont déclenché une grève dans une usine de textile du Massachusetts après que leur patron eut diminué leur salaire. C'était sa réponse à l'adoption d'une loi qui prescrivait une semaine de travail de 54 heures plutôt que 56. Pendant deux mois, près de 20 000 travailleurs de plusieurs origines ont fait la grève pour demander une augmentation salariale – *la diminution salariale était l'équivalent de trois miches de pain* – et de meilleures conditions de travail. Une femme a perdu la vie

dans ce conflit de travail. Anna LoPizzo aurait été tuée par un coup de feu tiré par un policier. L'employeur a finalement accepté de relever les salaires de 15% et de revoir l'organisation de l'usine. <sup>(14)</sup>

Cette marche a donné le coup de pouce entre autres au dossier des pensions alimentaires et à l'augmentation du salaire minimum.

Dès 1975, l'Afeas réclamait la mise sur pied par l'État d'un système de perception des pensions alimentaires. Cette revendication a été remise sur la table lors des débats sur la politique familiale, lors des discussions au moment des réformes du Code civil et des réformes sur la fiscalité. Il a fallu attendre 1995 avant que l'État réponde favorablement à cette demande. Ensuite, l'Afeas a réclamé que la pension alimentaire pour les enfants ne soit pas imposable. Ce qui fut fait en 1997.

Pour ce qui est du salaire minimum, il est maintenant de 10,75 \$ l'heure. Il y a encore des personnes qui trouvent le moyen de ne pas faire face à leur obligation de payer la pension alimentaire, on manque de logements sociaux, etc.

---

### *La femme collaboratrice*

---

Elle avait le droit de travailler sans rémunération et souvent sans considération. En plus de tenir la

La femme était pauvre, même quand son mari était riche

maison avec toutes les tâches que cela implique, elle continuait d'élever les enfants tout en passant plusieurs heures par jour à travailler pour l'entreprise familiale, c'est-à-dire

l'entreprise qui faisait vivre la famille mais qui appartenait uniquement au mari.

Habitué à travailler pour le bien des autres, plusieurs femmes n'ont pas compris tout de suite la démarche de l'Afeas qui revendiquait un salaire pour ces femmes qui travaillaient, selon une enquête de 1975, en moyenne 23 heures par semaine pour l'entreprise familiale. Plusieurs femmes avaient le réflexe de dire « *si j'ai besoin d'argent, mon mari m'en donne* ».

La religion, encore très puissante, rendant, en pratique, le mariage indissoluble, ces femmes mariées se sentaient à l'abri. Mais d'autres femmes ressentaient l'injustice de travailler dans une entreprise à but lucratif sans recevoir de salaire. Elles regardaient le mari s'enrichir et elles profitaient de cette réussite uniquement dans la mesure de la générosité de ce dernier. Quelles que soient ses responsabilités, qu'elle traie les vaches, qu'elle baratte le beurre, qu'elle offre les produits au marché ou qu'elle serve la clientèle à l'épicerie familiale, le tout était fait gratuitement.

Mais des voix se sont élevées, dont celle de l'Afeas. La bataille a connu plusieurs étapes et, comme dans tous les dossiers importants qui chamboulent la société, la bataille fut longue, ardue, danse rythmée de deux pas en avant pour un pas en arrière

En 1975, l'Afeas entreprend une vaste enquête pour reconnaître le statut légal et financier de la femme qui travaille avec son mari dans l'entreprise qui les fait vivre. Du rapport de cette enquête ont émané plusieurs recommandations, pour aboutir à des mesures qui ont permis à la femme de recevoir un salaire de l'entreprise familiale.

Il a quand même fallu attendre les années 1980 pour que les épouses-collaboratrices reçoivent un salaire.

Cinquante ans plus tard, chaque année, l'Afeas remet ce sujet à l'ordre du jour. Tout en dénonçant le travail invisible quotidiennement, elle souligne par une journée spéciale ce travail qui, non seulement n'est pas rémunéré, mais qui, bien souvent, n'est pas reconnu ni apprécié. Il va encore de soi que la femme se dévoue jusqu'au renoncement pour prendre soin des siens.

---

### *Travail invisible*

---

On le sait, ce travail représente des milliards de dollars par année que la société n'a pas à déboursier. Des milliards de dollars économisés grâce au dévouement, en majorité, de femmes. Comment fonctionneraient la famille, la maison, les centres communautaires sans ces femmes bénévoles?

Môman travaille pas,  
a trop d'ouvrage

Titre d'une pièce du Théâtre  
des Cuisines, 1973

Lorsqu'il est question d'avoir un enfant, les parents modernes s'interrogent sur la façon de procéder après la naissance de bébé : qui restera à la maison, papa ou maman? Souvent, c'est le salaire qui prend la décision. C'est donc un marché de dupes parce que les femmes, en général, gagnant moins que les hommes, c'est la femme qui reste à la maison.

Et qui appelle-t-on lorsqu'un parent âgé est malade? Le fils de la famille? Rarement. Accompagner les parents chez le médecin, s'assurer qu'ils respectent leurs rendez-vous,

prendre les dispositions pour qu'ils s'alimentent bien, qu'ils prennent leurs médicaments, toutes ces petites tâches qui relèvent de la sécurité à apporter aux aînés sont, encore aujourd'hui, dans la majorité des cas, l'apanage des femmes.

Et qui fait rouler la maison? Bien sûr, en 2016, les hommes « aident ». Mais juste cette expression « mon mari m'aide beaucoup dans la maison » ne vient-elle pas confirmer que ce sont toujours les femmes qui ont la responsabilité du ménage, des repas, des courses?

Les Québécoises sont, pour la majorité, sur le marché du travail. Donc, elles ajoutent à leurs heures de travail rémunérées un nombre important d'heures de travail non rémunérées. Pas étonnant que l'épuisement guette la moitié d'entre elles.

Beaucoup d'hommes font du bénévolat dans les sports, les partis politiques. Les femmes, majoritairement, choisissent des actions humanitaires.

Dans ce dossier comme dans d'autres, tout est lié. Dès 1993, l'Afeas a demandé à Statistique Canada d'ajouter dans ses questionnaires de recensement des questions pour évaluer le temps consacré au travail invisible, ce qui fut fait sur les questionnaires de 1996 et de 2001. <sup>(15)</sup> Mais, évidemment, comme peu de choses sont gagnées pour toujours, le gouvernement fédéral a privilégié le formulaire de recensement court de telle sorte que les statistiques ne sont plus à jour. Le formulaire long devrait être utilisé pour le prochain recensement.

Depuis 2001, l'Afeas consacre le premier mardi d'avril à des activités soulignant le travail invisible fait par les femmes.

## *Proche aidante*

---

L'Afeas a cessé de parler d'aidante naturelle pour utiliser plutôt le terme « proche aidante »; ce terme peut aussi s'employer au masculin mais, encore aujourd'hui, l'aide à l'entourage est majoritairement assumé par les femmes.

Depuis quelques années déjà, les gouvernements encouragent le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou des enfants ayant des besoins particuliers. Le problème c'est que les ressources disponibles pour rendre ces situations « gérables » ne suivent pas avec le résultat que *quelqu'un* ou plutôt *quelqu'une* doit se débrouiller pour le faire.

## **Éducation et santé**

---

### *Accès à l'éducation*

---

L'ignorance est la mère de bien des misères. Malgré le fait que tous les gouvernements évoquent l'éducation comme étant le bien le plus précieux, les actions pour en faciliter l'accès ne sont pas toujours au rendez-vous, même en 2016.



Les femmes sont studieuses. Déjà, en 1970, elles sont plus nombreuses que les hommes à poursuivre des études postsecondaires. Même chose pour l'université dans les années 1980.

Les premiers cégeps ouvrent en 1967 alors que l'Université du Québec a ouvert ses portes en 1968.

En 1982, l'Afeas se joint à l'Université du Québec pour offrir à ses membres une formation universitaire en animation et recherche culturelle.

Durant les trois ans qu'a duré ce programme, une centaine d'Aféasiennes en ont bénéficié. Elles ont ensuite été à même de former leurs compagnes à travers les programmes de formation offerts par l'Afeas. <sup>(16)</sup>

---

### *Métiers non traditionnels*

---

Souvent jugées incapables d'accomplir les mêmes tâches que les hommes, même pour des tâches qui ne requéraient aucune force physique, et même après l'ouverture des programmes scolaires, les femmes continuent de se former dans des métiers traditionnels : coiffeuse, secrétaire, infirmière et, pour celles qui répondaient aux diktats des compagnies aériennes, hôtesses de l'air. De toute façon, les femmes étaient destinées à travailler uniquement jusqu'au mariage. Ensuite, elles resteraient à la maison, élèveraient les enfants et dépendraient de leur mari pour leur bien-être matériel.

Ce préjugé trouvait écho même chez une femme qui occupait un métier non traditionnel! En effet, en 1985, madame Gabrielle Bertrand, *députée fédérale*, déclarait que la fermeture d'une usine, dont les emplois étaient majoritairement féminins, était *moins dramatique*, puisqu'il s'agissait d'un *deuxième* salaire. <sup>(17)</sup>

C'était alors une idée très répandue que la femme travaillait « en attendant » la maternité et que son salaire était un salaire d'appoint. Les entreprises étaient basées sur le travail des hommes puisque les femmes n'étaient que de passage.

Les membres de l'Afeas, présentes dans toutes les parties de la province, ont vite compris que ce modèle de vie achevait et qu'il fallait agrandir le champ d'action des femmes. Une réflexion pragmatique amenait aussi les femmes à constater que si elles voulaient gagner plus et sortir de la pauvreté, il leur fallait choisir d'autres avenues.

### *Bourse Défi*

L'Afeas organise, en 1987, le Comité de formation des filles. Un concours, auquel s'associe Bell Canada, est alors organisé auprès des cégépiennes qui se dirigent vers des métiers non traditionnels. Ce concours a duré quelques années. En 1996, le ministère de l'Éducation a repris le flambeau avec le concours *Chapeau, les filles!*



En 1975, 30 femmes forment  
la 1<sup>ère</sup> troupe féminine de la  
Gendarmerie Royale du Canada

En 1985, dans la revue *Femmes d'ici*, Anne Pelletier parle de son expérience à titre d'ingénieure électrique. Elle affirme qu'elle n'a pas eu de problème à trouver un emploi et que son expérience se passe bien. « J'expérimente les petites frustrations, tel que voir mon courrier adressé à *Monsieur Pelletier*». <sup>(18)</sup>

Tant mieux si l'expérience de madame Pelletier a été si positive mais les médias de 2016 nous rapportent quotidien-

nement que les travailleuses qui se retrouvent dans un milieu majoritairement masculin subissent les comportements vexatoires ou même violents de leurs collègues. D’ailleurs, de plus en plus de causes sont portées devant les tribunaux.

---

### *Accès à la santé*

---

L’Afeas s’est toujours préoccupée de la santé des femmes. En 2015, elle s’est attaquée aux médicaments contre les cancers féminins qui tardent à être rendus disponibles à toutes celles qui pourraient en bénéficier. L’Afeas s’est insurgé contre le fait que certains médicaments sont autorisés et disponibles dans les autres provinces canadiennes mais pas au Québec.

La priorité des patientes québécoises devrait être de lutter pour leur survie et non d’avoir à utiliser leurs énergies pour convaincre le gouvernement d’avoir accès aux meilleurs médicaments. <sup>(19)</sup>

## **Maternité**

---

### *Congé de maternité*

---

Le congé de maternité fut certainement un progrès pour la travailleuse. Depuis 1971, ce congé a subi de nombreuses améliorations. Au Québec, il est de 52 semaines. À son retour, la travailleuse retrouve le poste qu’elle occupait avant son départ en congé de maternité et bénéficie de toutes les améliorations salariales ou sociales mises en place durant son absence.

Le père peut également bénéficier d'un congé qui lui permet de partager l'expérience parentale avec la mère.

Le fait que le retour au travail soit prévu dans la Loi sur les normes du travail apporte une sécurité à la mère et au père qui peuvent s'absenter sans subir de préjudices majeurs à leur emploi.

---

### *Droit de l'enfant*

---

Durant de nombreuses années, des milliers de « filles-mères » ont accouché à l'hôpital de la Miséricorde, rue Saint-Hubert, à Montréal et y ont laissé leur bébé pour adoption.

L'enfant ainsi né n'avait pas les mêmes droits qu'un enfant né à l'intérieur du mariage. Ce n'est qu'en 1970 que le code civil du Québec a été modifié pour reconnaître certains droits à l'enfant « naturel ». C'est un premier pas vers la reconnaissance de l'égalité des enfants quelles que soient les circonstances de leur naissance. Il est intéressant de noter qu'en 2015, cette notion d'égalité ressurgit entre les enfants conçus et nés de la même femme et ceux nés d'une mère porteuse. <sup>(20)</sup>

En 1977, le Code civil est amendé pour faire disparaître la notion de puissance paternelle qui est remplacée par la notion d'autorité *parentale*.

Depuis 1997, la pension alimentaire pour enfant n'est plus imposable. Ce changement s'est avéré très important pour les femmes puisque, dans la majorité des cas, c'étaient (et ce sont) elles qui avaient la garde des enfants. Auparavant, celles qui recevaient cette pension pour les enfants devaient l'ajouter à leur revenu.

### *Garderie*

---

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement canadien, ayant besoin de main-d'œuvre féminine, supporte la mise en place de garderies en milieu de travail. Ces établissements disparaîtront tout de suite après la guerre. Belle façon d'indiquer le chemin de la maison aux femmes!

Le système de garderies a subi de nombreuses mutations avant d'en arriver à ce que l'on connaît aujourd'hui. C'est en 1974 que Lise Bacon, alors ministre libérale, répond à la mobilisation populaire et offre des subventions de démarrage pour les nouvelles garderies sans but lucratif et des subventions aux parents, basées sur leurs revenus. Ce plan amène la reconnaissance d'une responsabilité collective en matière de services de garde à l'enfance. <sup>(21)</sup>

Pauline Marois, première femme Première ministre du Québec, a dit que la réalisation politique dont elle était la plus fière était la création des CPE, en 1997. L'Afeas a supporté la mise en place et le maintien des CPE. Elle a aussi revendiqué des garderies en milieu familial et des haltes-garderies.

Un bénéfice méconnu de l'avènement des CPE est celui d'avoir contribué directement à accroître la présence des femmes sur le marché du travail. Le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans ayant des enfants de moins de 6 ans a atteint 78% en 2004. Les CPE bénéficient d'un réseau de plus de 1600 femmes gestionnaires dont plusieurs diplômées universitaires. <sup>(22)</sup>

Espérons que les *restructurations et les coupures* ne priveront pas le Québec de toute cette expertise dont bénéficient nos enfants.

## *Sages-femmes*

---

Déjà, en 1976, l'Afeas demandait que la pratique de la sage-femme soit intégrée au

En 1994, 1<sup>ère</sup> maison des naissances à Gatineau

réseau hospitalier. En 1988, avec trois autres associations, elle réitère cette demande. On demande des maisons de naissance. Il faut attendre 1990 pour que Québec autorise la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets pilotes en milieu hospitalier ou dans des lieux rattachés à un établissement de santé.

En 1998, le gouvernement de Lucien Bouchard adopte la *Loi légalisant la pratique des sages-femmes au Québec*. Finalement, en 2004, les sages-femmes peuvent pratiquer des accouchements à l'hôpital ou à la résidence de la mère en devenir.

Malgré l'encadrement de cette profession, l'accouchement reste la première cause d'hospitalisation des femmes en âge d'enfanter alors qu'au moins 80% d'entre elles ont une grossesse normale.

La journée internationale des sages-femmes se tient le 5 mai.

---

## *Avortement*

---

De tout temps les femmes qui se sont retrouvées enceintes sans l'avoir désiré ont cherché des moyens d'avorter. Autrefois, les Québécoises qui en avaient les moyens pouvaient aller aux États-Unis; les autres utilisaient des méthodes non orthodoxes mettant ainsi leur vie en danger. Selon le Bureau fédéral de la statistique, en 1966, les avor-

tements mal faits étaient la principale cause d'hospitalisation des Canadiennes avec 57 617 admissions en 1962.

Nous aurons les enfants  
que nous voulons.

Titre d'une pièce du Théâtre  
des Cuisines - 1973

Ce dossier est certes l'un des plus difficiles que l'Afeas ait eu à traiter. Difficile parce que cette revendication s'attaque au fondement même de la vie humaine. Les membres de l'Afeas, en majorité mères, ont été, et restent, prises entre le droit à la vie et le droit de la femme à contrôler son corps. Le cheminement fut ardu.

Déjà en 1970, certaines organisations réclament l'avortement libre à la Chambre des communes d'Ottawa, alors que le Dr Morgentaler, défiant la loi, ouvre, à Montréal, sa première clinique privée qui offre des services d'avortement.

En 1971, l'Afeas s'oppose à la modification de la loi sur l'avortement parce que le droit à la vie est un droit fondamental. <sup>(23)</sup>

En août 1975, l'Afeas endosse la loi sur l'avortement libéralisé en l'assortissant de mesures d'aide à la femme enceinte. En 1977, environ deux mille femmes défilent dans les rues de Montréal pour le droit à l'avortement libre et gratuit.

En 1981, l'Afeas dit non à l'avortement sur demande mais oui aux comités d'avortements thérapeutiques. Ces comités sont restés actifs jusqu'en 1988. Enfin, en 1989, l'Afeas supporte la position que la femme doit contrôler elle-même son corps, donc, elle peut avorter si elle le veut. Mais l'Afeas insiste sur le fait qu'il faut offrir plus de support pour la femme enceinte.

C'est aussi en 1989, certaines s'en souviendront, que Chantal Daigle se voit interdire, par la Cour d'appel du Québec, le droit de se faire avorter parce que son ex-conjoint, Jean-Guy Tremblay, souhaite qu'elle rende sa grossesse à terme. Chantal Daigle se fera avorter aux États-Unis.

Il y a eu procès par-dessus procès dans ce dossier. La juge Bertha Wilson, qui se prononçait dans l'affaire Morgentaler, a bien résumé la situation en disant que « la structure législative actuelle affirme que la capacité de reproduction de la femme ne doit pas être soumise à son propre contrôle, mais au contrôle de l'État. ...La femme subit une décision prise par d'autres sur l'éventuelle utilisation de son corps pour alimenter une nouvelle vie. »<sup>(24)</sup>

En 1995, les affrontements entre les pro-vie et les pro-choix ont fait les manchettes.

Aujourd'hui, cette problématique reste sensible. Certains Conservateurs du gouvernement Harper voulaient criminaliser à nouveau l'avortement; ils n'ont pas réussi.

L'Afeas continue de revendiquer de l'aide pour les femmes enceintes. Elle revendique aussi, auprès des gouvernements provincial et fédéral, des fonds de recherche afin de trouver des méthodes contraceptives efficaces, réversibles, peu coûteuses et moins nocives.<sup>(25)</sup>

Depuis 2001, la « pilule du lendemain » est un contraceptif oral facile d'accès, peu coûteux et efficace. Encore faut-il que le pharmacien ne se serve pas de sa religion comme excuse pour ne pas vendre cette pilule, comme c'est arrivé à Longueuil en 2015!<sup>(26)</sup>

L'avortement est couvert par l'assurance-maladie, sans délai maximal, et accessible dès l'âge de 14 ans.

En 2011, plus de 26 000 femmes ont eu accès à des services d'avortement professionnels, couverts par l'État. <sup>(27)</sup>

---

### *Techniques de reproduction*

---

En 1988, lors du congrès provincial de l'Afeas, les déléguées ont adopté plusieurs propositions concernant les nouvelles techniques de reproduction. Elles réclamaient un moratoire « pour permettre de s'arrêter et de réfléchir à

Toute connaissance nouvelle est-elle un progrès pour l'humanité?

toutes les implications et les conséquences inhérentes aux nouvelles techniques de reproduction » <sup>(28)</sup>

Les femmes en mal d'enfant sont prêtes à beaucoup de sacrifices pour arriver à leurs fins. Les autorités politiques parlent de protéger la femme et l'enfant mais, encore une fois, les actions ont du mal à suivre les bons sentiments. Les projets de loi se succèdent sans apporter de réponse aux problèmes physiques, moraux et éthiques que les techniques de reproduction maintenant disponibles posent.

Déjà dans les années 80 l'Afeas se prononçait contre ces recherches. En 2015, l'Afeas a choisi le thème des mères porteuses pour l'animation des activités 2015-2016. Au Québec, la mère porteuse est une personne avec laquelle on ne peut pas passer de contrat. Est-ce que cette femme et les couples commanditaires sont ainsi protégés? Ou encore, est-ce que cette disposition assure que cette méthode de conception ne sera pas utilisée? Non.

On peut penser qu'encore une fois, ce sont les femmes qui subissent les préjudices attachés à cette problématique. En effet, même pour celles qui refusent d'envisager la solution mère porteuse et qui trouvent que cette solution à la stérilité n'en est pas une, il reste que le phénomène existe et qu'il ne semble pas près de disparaître.

Pour éviter que la mère porteuse et l'enfant à naître ne subissent des préjudices non mérités, plusieurs voix se font entendre pour que le Québec légifère et protège tant la mère porteuse que l'enfant né de cette façon. L'émotion que suscite cette problématique, bien que très compréhensible, nuit à la protection de toutes les personnes impliquées mais surtout, nuit à l'enfant.

En 2009, l'Afeas a réclamé un débat public sur ce sujet.

En 2015, le Comité consultatif sur le droit de la famille, a déposé son rapport intitulé « pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales ». Évidemment, la refonte du droit de la famille n'est pas une mince affaire.

En 2016, le Conseil du statut de la femme a revu sa position en ce qui a trait à la maternité pour autrui pour demander de mettre en place des balises pour protéger la mère porteuse et l'enfant. Au même moment, le Conseil de l'Europe votait le contraire.

Une chose est certaine : la tergiversation n'est pas la solution.

## Travail

---

### *Le marché du travail*

---



Rester à la maison ou aller travailler à l'extérieur? Dilemme torturant pour nombre de femmes. Certains hommes des années 60 ne voulaient pas que leur épouse tra-

vaille à l'extérieur; encore pris dans leur rôle de pourvoyeurs, ils se disaient « capables de faire vivre leur femme ».



Même chose pour celles qui voulaient étudier. L'opinion publique opposait alors ces deux aspirations féminines : *femmes à bébés ou femmes à diplômés* ! <sup>(29)</sup>

Des discussions interminables, tant dans les familles que sur la place publique, font ressortir le rôle sacré et naturel de la femme dans la famille. Azilda Marchand affirme alors « que cette discussion est sans fondement puisque toutes les femmes travaillent et qu'il est plus urgent d'examiner les problèmes liés au travail effectif qu'elles font, soit dans la famille soit dans l'entreprise familiale. Elle dénonce le caractère invisible du travail des femmes ». <sup>(30)</sup>

### *Argent*

---

« À travail égal, salaire égal ». C'est par ces mots que commence la longue route permettant d'arriver, en 1996, à la Loi sur l'équité salariale. Cette loi oblige les employeurs de dix employés et plus à corriger les iniquités de rémunération que subissent les femmes en raison de leur sexe.

Les travailleuses syndiquées et les employées de l'état ont bénéficié d'ajustements salariaux à la suite de l'évaluation de leurs tâches par rapport à des tâches faites par des hommes. Par exemple, les employeurs ont dû tenir compte de similarités entre l'environnement de travail entre une infirmière et un plombier (saleté, par exemple). Cet exercice a été fait sérieusement par les employeurs qui avaient la main-d'œuvre pour le faire. Cependant, il reste des milliers de femmes qui travaillent dans de petites ou moyennes entreprises pour qui l'équité salariale n'est qu'une vue de l'esprit.

---

### *Politique*

---

La discrimination envers les femmes peut être faite d'une manière brutale : vous ne pouvez pas obtenir un emploi ou une promotion uniquement parce que vous êtes une femme. Mais elle peut aussi être subtile.

En politique, on explique le manque de femmes par des qualités que ces dernières n'auraient pas : audace, esprit batailleur, etc. On ajoute aussi l'éternelle excuse que la femme ne s'intéresse pas à la chose publique sauf dans sa paroisse, son village, son quartier ou sa commission scolaire. Il semble, cependant, selon un rapport du Conseil du

Statut de la Femme, datant de 2012, que les femmes soient sous-représentées au palier municipal. <sup>(31)</sup>

Par contre, si les partis provinciaux et nationaux offraient aux femmes des comtés où elles ont des chances d'être élues, elles seraient peut-être plus nombreuses à se présenter. Par exemple, si le Bloc québécois présente une femme dans Saint-Laurent (Montréal), là où règne depuis des lustres Stéphane Dion, les chances pour cette femme d'être élue sont presque nulles. Même chose si le parti libéral présente une femme dans le comté Bécancour-Nicolet-Sorel, là où Louis Plamondon est élu sans faillir depuis dix élections, les chances de l'emporter sont très minces.

En 2013, Philippe Couillard publiait un document de treize pages intitulé *Pour un parti libéral renouvelé*. Il n'y a pas un mot sur le recrutement des femmes candidates au PLQ. <sup>(32)</sup>

La ministre québécoise de la Condition féminine prévient « il faut faire attention de ne pas tomber dans le piège de présenter des femmes pour présenter des femmes ». <sup>(33)</sup>

Mais n'est-ce pas exactement ce que les partis politiques du Québec font lorsqu'ils recrutent des femmes pour « faire le nombre » en sachant très bien que ces femmes n'ont pratiquement aucune chance d'être élues?

L'Afeas a beaucoup encouragé ses membres à s'occuper de politique, que ce soit à titre de politicienne ou de consommatrice de services publics. Il est plus que temps que les partis politiques visent une « réelle » parité.

## Les lois du mariage

---

### *Mariage*

---

On se marie moins aujourd'hui. Les statistiques de l'Institut statistique du Québec nous apprennent qu'en 1972, pour une population de 6 175 000 habitants, il y a eu un peu moins de 55 000 mariages alors qu'en 2012, pour une population de 8 115 740 habitants, il y a eu 24 000 mariages. Rappelons-nous que les mariages entre personnes du même sexe sont autorisés depuis 2004.

Au début des années 1960, peu de couples divorcent. Le divorce est très mal perçu. Seul l'adultère est une raison pour divorcer et, souvenons-nous, si l'homme commet l'adultère, la femme en porte la responsabilité!

Dominique Michel a divorcé de Camille Henry en 1960. Pour ce faire, elle a dû obtenir un décret du parlement canadien. Ce n'est qu'en 1977 que le divorce est devenu une procédure judiciaire assez facile à utiliser.

Depuis longtemps, les Québécois peuvent se marier à l'église ou à la mairie en toute légalité, avec les mêmes droits, privilèges et devoirs. Mais voilà qu'en 2016, les journaux nous apprennent que parce que son mariage, célébré à l'église, a tourné au vinaigre, un homme remet en question le mariage à l'église, c'est-à-dire qu'il veut que le mariage religieux n'entraîne pas de conséquences juridiques et... financières. Donc, vous pouvez être mariés religieusement mais conjoints de fait au point de vue civil. Pas de partage du patrimoine, pas de devoirs financiers envers l'épouse advenant une séparation. Malin, n'est-ce pas? Les tribunaux

de première instance ont avalisé cette interprétation reconnue fantaisiste par plusieurs juristes. Cette cause étant portée en appel, espérons que quelqu'un retrouve son bon sens. <sup>(34)</sup>

Si jamais cette nouvelle lecture du Code Civil devait trouver preneur, il faudra s'assurer que la femme garde tous ses droits.

Cette nouvelle saga illustre bien la fragilité des règles, même celles qui nous semblaient immuables.

---

### *Union de fait*

---

Avec 51% des mariages québécois qui finissent par un divorce, plusieurs jeunes couples y tournent le dos, en se disant qu'ils n'ont pas besoin de papiers et, que de toute façon, les droits sont les mêmes. Cette croyance est une erreur qui a été et qui est encore nuisible à bien des femmes. Rappelons-nous qu'en janvier 2013, la Cour Suprême du Canada a débouté Lola qui, conjointe de fait, réclamait de son milliardaire de conjoint, le partage du patrimoine familial et une pension alimentaire pour elle-même.

Depuis 2010, l'Afeas a offert un atelier intitulé « Vivre en union de fait sans s'appauvrir » pour mieux informer les femmes et éviter qu'elles ne se retrouvent devant rien après avoir basé leur union sur de fausses croyances. <sup>(35)</sup>

### *Divorce et partage du patrimoine familial*

---

En 1989, toujours dans le but d'atteindre l'égalité des conjoints, le Québec a adopté la *Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux*. C'est cette loi qui a créé le partage du « patrimoine familial » pour tous les couples mariés.

Mais, car il y a toujours un mais, les couples mariés avant le 1<sup>er</sup> juillet 1989 pouvaient décider que la loi ne s'appliquait pas à eux.

Vous souvenez-vous des discussions « animées » que cette possibilité de dérogation a suscitées? Il n'y a pas de statistique sur le nombre de femmes qui se sont rendues chez le notaire pour signer le fameux papier qui les excluait de ce partage. Elles l'ont fait pour garder la paix, pour ramener l'harmonie dans leur foyer.

Pour les mariages d'après juillet 1989 il n'y a plus d'échappatoire. Advenant la fin du mariage, un partage égal des biens composant le patrimoine familial est prévu. En 1997, la loi concernant la médiation familiale entre en vigueur. Ce processus est volontaire et les services de la médiatrice ou du médiateur sont gratuits.

---

### *La femme garde son nom*

---

En 1981, dans une nouvelle mouture du Code civil du Québec, l'égalité des conjoints est reconnue et les femmes gardent leur nom et peuvent le transmettre à leurs enfants.

Si certaines femmes applaudissent le fait de pouvoir garder leur nom, d'autres y voient un désaveu envers le mari. Maureen McTeer, avocate et épouse de l'ancien premier ministre fédéral Joe Clark, a toujours gardé son nom. Elle fut blâmée et certains journaux ont même fait le lien entre le fait de ne pas prendre le nom de son mari et l'amour qu'elle portait à ce dernier.

Le fait que Sophie Grégoire se présente sous le nom de Sophie Grégoire-Trudeau a aussi fait couler beaucoup d'encre...au Québec seulement. Il semble que dans le reste du Canada, environ 90% des femmes changent de nom en se mariant. <sup>(36)</sup>

### **Violences faites aux femmes**

---

#### *Tueries et armes à feu*

---

Le 6 décembre 1989, il aura fallu 20 minutes à Marc Lépine pour tuer quatorze jeunes femmes, et pour blesser neuf autres femmes et cinq hommes. <sup>(37)</sup>

À l'époque, la tuerie de Polytechnique avait provoqué un débat sur le contrôle des armes à feu. Le débat sévit encore aujourd'hui.

Le 13 septembre 2006, Kimveer Gill entre au Collège Dawson et tue une jeune femme de 18 ans et blesse 19 personnes.

En 2010, dans un mémoire intitulé : *Polytechnique et Dawson, plus jamais!*, l'Afeas réclamait le maintien du registre canadien des armes à feu. Le gouvernement canadien a quand même procédé à l'abolition de ce registre. En avril

2016, le projet de loi 64 : *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* du Québec n'a pas encore force de loi.

Malgré le fait que l'Afeas ait dénoncé encore et encore la violence sous toutes ses

formes, il n'y a pas une se-

maine qui se passe sans que nous retrouvions dans les médias des faits de violence aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées. Les policiers ont beau être mieux formés, les personnes fautives sont punies beaucoup plus sévèrement qu'avant, les victimes hésitent moins à dénoncer et malgré tout, la violence sévit partout, toujours.

1972 : Indemnisation aux victimes d'actes criminels

Depuis 1972, les femmes victimes d'agressions sexuelles ou de voies de fait, y compris les voies de fait commises par un conjoint violent, peuvent bénéficier des avantages prévus par cette loi.

---

### *Violence conjugale*

---

Le 22 janvier 2016, nous pouvions lire dans le journal *La Presse* <sup>(38)</sup> que la violence conjugale diminuait au Canada. Cet article se référait à un rapport de Statistique Canada selon lequel les hommes et les femmes étaient victimes, dans une *proportion similaire* de violences conjugales.

Si la violence conjugale diminuait vraiment, l'Afeas serait la première à applaudir. Mais ces statistiques ne font pas la différence entre une femme qui donne des coups de pieds ou qui griffe et un homme qui agresse sexuellement, qui bat ou qui menace. Dommage que le titre de l'article ait été si mal choisi.

C'est sûr que les femmes peuvent être violentes mais lorsque l'on parle de violence conjugale, c'est-à-dire de « formes graves de contrôle ou de domination » ce sont majoritairement les hommes qui sont les agresseurs.

Dans une entrevue avec Denis Lévesque <sup>(39)</sup>, Maryline Huet racontait son histoire. Cette jeune femme articulée, ayant des parents aimants, tombe amoureuse de ce type. Fleurs, cadeaux, soirées intimes, lune de miel. Et, un soir, quelque chose lui déplaît et il frappe et il crie. Le lendemain, fleurs, cadeaux, larmes, regrets, excuses. Et, le surlendemain, quelque chose lui déplaît, et il dit des mots qui blessent et il frappe plus fort. Et ça recommence : fleurs, cadeaux...et elle reste. Elle a honte.

Ce scénario se répète des milliers de fois par année. En 2012, les tentatives de meurtre, l'intimidation, les séquestrations et les agressions sexuelles ont augmenté au Québec. Le taux de victimisation est particulièrement élevé chez les femmes âgées de 18 à 29 ans. <sup>(40)</sup>

Un certain discours veut que les hommes aient des « circonstances atténuantes » pour agresser leur conjointe (boisson, drogue, éducation déficiente...). Il est bien évident que ces travers n'aident pas. Cependant, ils ne peuvent servir d'excuse : les hommes qui violentent leur femme sont rarement violents envers leurs amis, leurs voisins, leur patron ou des étrangers. Leur violence est dirigée vers les femmes parce que ces hommes croient qu'ils ont le droit de contrôler leur partenaire. <sup>(41)</sup>

Les statistiques nous apprennent que les femmes, qui sont maintenant plus instruites et donc mieux outillées pour gagner leur vie, hésitent moins à quitter une relation violente.

Mais rappelons-nous que 25% des femmes qui sont tuées par leur conjoint le sont *après* l'avoir quitté. <sup>(42)</sup>

Depuis 1996, pendant deux semaines à la fin de novembre, l'Afeas mène une campagne annuelle de sensibilisation pour contrer la violence faite aux femmes, aux jeunes et aux personnes âgées, «l'Opération Tendre la main». Depuis ce temps, des milliers de personnes ont participé à des centaines d'activités et d'événements locaux, régionaux et provinciaux. <sup>(43)</sup>

Les Aféasiennes, le public et de plus en plus d'élues et d'élus portent le ruban blanc inversé signifiant : *non à la violence*.

Le travail de l'Afeas souligne que la violence est partout. Au travail, à l'école ou à la résidence, l'intimidation, le harcèlement et la violence sont des problématiques quotidiennes. La seule façon de faire diminuer les comportements violents c'est d'enseigner l'égalité des sexes, d'instiller le respect chez les jeunes, envers eux-mêmes et envers l'autre. Il faut aussi encourager la mise sur pied de ressources pour les femmes et les hommes qui ont des comportements violents, inciter les victimes à porter plainte et, bien évidemment, éduquer, éduquer, éduquer...

---

### *Violences contre les femmes autochtones*

---

Lorsque l'on parle de violence, on ne peut s'empêcher de penser à ces femmes autochtones disparues et assassinées au Canada. Avant 2014, les autorités estimaient à 582 leur nombre. En 2014, ce chiffre a été revu à la hausse : il s'agirait plutôt de 1186 femmes qui auraient subi ce sort. <sup>(44)</sup>

Au fil des ans, plusieurs voix, dont celle de l'Afeas, se sont levées pour réclamer la tenue d'une Commission d'enquête nationale sur les meurtres et les disparitions de plusieurs centaines de femmes autochtones. Amnistie Internationale et les Nations-Unies avaient également demandé au Canada de faire la lumière sur ces faits. Le gouvernement fédéral d'alors a fait la sourde oreille à ces demandes. <sup>(45)</sup>

Encore aujourd'hui, les femmes autochtones sont huit fois plus susceptibles d'être victimes d'homicide conjugal que les non-autochtones et trois fois plus à risque de violence que les autres Canadiennes.

En décembre 2015, le nouveau gouvernement annonçait la tenue de cette commission d'enquête, laquelle, nous l'espérons, leur rendra justice.

### **SEXUALITÉ DÉNATURÉE**

---

#### *Prostitution*

---

L'Afeas a réclamé durant de nombreuses années

Prostitution : plus vieux métier du monde? Plutôt la plus vieille méthode d'asservissement!

une loi encadrant la prostitution en criminalisant les proxénètes et les clients.

En 2014, les membres de l'Afeas ont applaudi l'adoption de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*. Cette loi, en interdisant l'achat mais non la vente de services sexuels criminalise les clients et les proxénètes et non les personnes qui se livrent à la prostitution. Cette loi interdit également la publicité sur la vente de

services sexuels et prévoit de l'aide pour les personnes désireuses de quitter ce milieu.

En avril 2016, La Presse + étalait la photo de huit clients accusés d'avoir sollicité les services sexuels de mineures! Le fait de risquer de retrouver sa photo dans le journal aura certainement un effet dissuasif.

En juin 2015, le projet de loi C-452 a été déposé. Ce projet de loi fait en sorte que les proxénètes pourront être poursuivis sans qu'une plainte ne soit déposée, et la démonstration de traite ne dépendra plus uniquement des témoignages de victimes. En plus, la loi autorisera la confiscation des biens des coupables et les peines seront consécutives. <sup>(46)</sup>

Toutes ces lois sont très utiles, certes, mais elles seront efficaces dans la mesure où les moyens seront mis en œuvre pour les faire respecter.

La répression des proxénètes pourra peut-être protéger ces jeunes femmes qui chaque jour se laissent leurrer par le miroir aux alouettes de l'argent « facile » et de « l'amour éternel » promis par leurs beaux. Ces femmes tombent dans les filets d'hommes sans scrupules qui les attirent avec des mots d'amour et qui les retiennent avec leurs poings.

---

### *Pornographie*

---

L'Afeas se préoccupe depuis longtemps de l'influence de la pornographie sur les rapports femmes-hommes. L'image de la femme véhiculée par les revues, les films, les *sex-shops* ou les bars pornos est toujours avilissante. Dès 1977, l'Afeas demandait de protéger les mineures et les mi-

neurs de toute la pollution visuelle que ces éléments apportaient. <sup>(47)</sup>

L'accès à la pornographie est facilité depuis Internet. Certains chercheurs avancent l'hypothèse que la pornographie sur Internet puisse favoriser le développement de la violence sexuelle et certaines attitudes sexuelles chez les jeunes. Les activités sexuelles qu'on voit sur Internet sont dégradantes et déshumanisantes pour les femmes. <sup>(48)</sup>

---

### *Hypersexualisation des jeunes*

---

Hier, les jeunes étaient tenus en laisse. La main de fer de l'Église, l'autorité des parents et le souci du qu'en-dira-t-on servaient de balises à la manière de se comporter. Une femme devait arriver vierge au mariage. Cette notion de virginité a survécu bien après l'apparition de la pilule. L'initiation aux « mystères de la vie » se faisait bien souvent avec la copine plus délurée, avec tous les mythes que cette pédagogie propageait.

Aujourd'hui, les enfants sont exposés aux rapports sexuels très jeunes par toutes les productions qui trouvent place sur les plateformes technologiques mises à leur disposition. Le discours sur la sexualité est plus libre, mais, étonnamment, pas plus clair. L'Afeas s'est prononcé en faveur des cours de sexualité à l'école dès le primaire. Pour certaines jeunes femmes, la sexualité est une monnaie d'échange pour recevoir de l'attention. Elles croient que si elles donnent tout, elles vont tout recevoir en échange.

Selon l'Afeas, dans ce domaine comme dans tous les autres, seule l'éducation peut faire une différence.

## ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Cheval de bataille depuis toujours des membres de l'Afeas, les positions adoptées par notre organisme au sujet de l'égalité femme-homme ont fait l'objet d'un rappel lors du dépôt d'un mémoire sur le projet de loi 60 en décembre 2013. <sup>(49)</sup>

Ce projet de loi portait le nom de : « *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement* ». L'objectif de ce projet de loi était, selon la première ministre Marois, « d'assurer la diversité de la société québécoise dans l'harmonie ». <sup>(50)</sup>

L'Afeas n'a pas attendu quelque projet de loi que ce soit pour exiger que le principe d'égalité femme-homme soit respecté tant dans les lois que dans leur application. Au Québec, les femmes et les hommes vivent ensemble et bénéficient des mêmes droits et libertés. En 2013, l'Afeas demandait une loi portant un message clair d'égalité.

L'avènement d'un nouveau gouvernement nous a plutôt apporté un autre projet de loi numéro 62 qui porte le nom de projet de loi « *favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes* ». Pourquoi faire court!

« Le tchador n'est qu'un morceau de linge. »

Stéphanie Vallée,  
Ministre de la Justice

Selon le professeur de droit Louis-Philippe Lampron ce projet de loi ... « se contente de codifier la jurisprudence ». <sup>(51)</sup>

Avec un projet de loi qui porte un titre si élaboré, on aurait envie de rappeler à nos dirigeants ces mots de Boileau, « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément ».

## CONCLUSION

### ET LES HOMMES DANS TOUT ÇA?

Les positions de l'Afeas n'ont jamais eu pour but de dénigrer, d'ignorer ou de déclasser les hommes. Il faut bien dire cependant que si plusieurs femmes ont été déstabilisées par toutes les revendications mises sur la table et par la remise en question d'une façon de vivre, plusieurs hommes ont été complètement jetés par terre. Combien de fois n'avons-nous pas entendu des voix de stentors demander : « *mais qu'est-ce qu'elles veulent?* ».



L'Afeas a bien compris et a propagé que le « *féminisme est un mouvement social qui s'est donné pour objectif de changer les rapports qui créent les inégalités entre les hommes et les femmes...* » <sup>(52)</sup>

Beaucoup d'hommes des années 60 n'étaient pas disposés à céder la position d'autorité et de propriétaire qu'ils occupaient. Certains d'entre eux ramenaient les revendications féminines au fait de fermer les tavernes.

« L'histoire de la résistance des hommes à l'émancipation des femmes est encore plus instructive que l'histoire de l'émancipation des femmes »  
Virginia Woolf

Mais beaucoup de Québécois, après les premiers mouvements de révolte et de peur de l'avenir, marchent mainte-

nant aux côtés des femmes. Certains vont jusqu'à se dire féministes.

Les hommes qui respectaient les femmes ont écouté, réfléchi et reconnu que les structures de la société méritaient d'être revues pour permettre à la femme de prendre la place qu'elle aurait toujours dû avoir. Ces hommes ont pris une place active dans l'éducation des enfants, ils ont gagné en autonomie, en un mot, ils partagent mieux la vie tant sociale que familiale avec *leur partenaire*.

Mais lorsque l'on constate combien de stéréotypes sont encore véhiculés, combien d'hommes considèrent la femme comme leur possession, combien il est difficile de faire changer les lois et de les faire appliquer, force est de réaliser qu'une proportion importante d'hommes ne connaît pas la définition du mot « *égalité* », et croit, encore, que sa force physique lui confère un pouvoir légitime. La nature humaine étant ce qu'elle est, il faudra plus que cinquante ans pour changer certains comportements.

En 2013-2014, sous le titre « *Projet approche positive de l'égalité* », l'Afeas a sillonné le Québec pour donner 75 ateliers d'information, d'échange et de mobilisation en collaboration avec le Regroupement pour la valorisation de la paternité. En s'associant avec un organisme masculin l'Afeas invitait les hommes à prendre part à la discussion sur l'égalité.

Même si dans plusieurs Afeas locales les hommes participent à certaines activités, les femmes de l'Afeas ont toujours refusé d'accepter les hommes comme membres de l'Afeas, quel que soit le statut qui pourrait leur être attribué.

### **ET MAINTENANT?**

Après avoir tant accompli, pouvons-nous nous reposer? C'est tentant. La relève est difficile à recruter. En notre qualité de membres Afeas nous avons porté plusieurs dossiers qui ont fait avancer les femmes vers l'égalité recherchée. Nul doute que de grands pas ont été faits.

Le problème, c'est que rien n'est jamais acquis pour toujours. Les gouvernements changent, les groupes de pression s'activent, les lobbyistes commencent la valse-hésitation entre les acquis et leurs intérêts. Les gouvernements tergiversent, les rumeurs circulent, le peuple descend dans la rue, les gouvernements reculent, et le lendemain, tout recommence.

Les avancées technologiques nous assaillent et changent nos vies, qu'on le veuille ou non. Nos filles sont plus libres qu'il y a 50 ans, elles ont des choix dont leurs grands-mères n'ont jamais osé rêver. Elles sont mieux armées pour défendre leurs droits. Mais le système de justice leur renvoie souvent l'image de la victime coupable. Et, au fait, pourquoi doivent-elles encore défendre leur droit à un environnement de travail sans harcèlement, leur droit de se promener dans la rue sans risquer d'être attaquée, leur droit d'être rémunérées équitablement pour leur travail?

Déjà, en 1975, Benoîte Groult écrivait, dans son livre *Ainsi soit-elle* devenu un livre culte de la libération de la femme : « *Il a fallu cent ans pour effacer les discriminations les plus criantes entre les hommes et les femmes, mais qu'attend-on pour abroger celles qui restent?* »

Tant et aussi longtemps que cette question restera sans réponse, l'Afeas gardera sa pertinence.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Femmes en mouvement, Trajectoire de l'Afeas de 1966 à 1991, Jocelyne Lamoureux, Michèle Gélinas et Katy Tari. Édition Boréal, janvier 1993, p. 56
2. Erudit.com « De Québécoise deboutte! à Jesuisfeministe.com. Croisements politiques et éditoriaux de la presse des féministes radicales au Québec. Marie-Andrée Bergeron
3. Journal La Presse, vol. 24, no. 16, 17 avril 1982. Raymonde Bergeron
4. Site web 8mars.info
5. Site web Bilan.usherbrooke.ca. Bilan du siècle sous la direction de Jean-Herman Guay. 7 avril 1980
6. La Presse +. Édition du 31 janvier 2016, section Arts, écran 4. Nathalie Couillard
7. Site web museevirtuel.ca. La Commission Bird sur la situation de la femme
8. Site web bv.cdeacf.ca – Revue Femmes d'ici, vol. 2, no 6, février 1968. Préparation pour présenter un mémoire à la Commission Bird
9. ibidem site web bv.cdeacf.ca
10. ibidem Femmes en mouvement, p.56
11. ibidem site web museevirtuel.ca
12. Journalmetro.com - Parce qu'on est en 2015, les femmes gagnent toujours moins que les hommes. Noël Shiab – 29 novembre 2015
13. Site web Sisyphe.ca. Du pain et des roses. 26 mai 1995. Une grande aventure débutait. Retrouvailles pour célébrer le vingtième anniversaire de la marche des femmes contre la pauvreté. Écrits d'Élaine Audet.
14. ibidem. Site web Sisyphe.ca. Du pain et des roses
15. Mémoire de l'Afeas sur l'égalité. Janvier 2005
16. Mémoire de maîtrise en ethnologie et patrimoine de Cassandre Lambert-Pellerin sous le titre « L'éducation continue des femmes en réseau. L'exemple de l'Afeas ». 2013, p. 37
17. Revue Femmes d'ici, vol. 20, no 4, 1985, Éditorial de Noëlla Randlett-Caron, vice-présidente, sous le titre « En tant que femmes ».
18. ibidem Revue Femmes d'ici, vol.20, no 4, 1985
19. Revue Femmes d'ici, vol. 50, no 1, 2015, « L'Afeas appelle à l'action ». Lise Girard
20. Rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille, sous la présidence d'Alain Roy. « Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales ». Juin 2015
21. Site web Ormones.ca. « Les CPE – quelques dates clés
22. La Presse + - Édition du 1<sup>er</sup> avril 2016, section Débats, écran 5. Collectif d'auteurs. « Un avancement méconnu pour le marché du travail ».
23. ibidem Femmes en mouvement, p. 18
24. ibidem Femmes en mouvement, p. 18
25. Mémoire Afeas présenté à la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction sous la signature de Claire Levasseur, novembre 1990.
26. Le Devoir.ca – « Le pharmacien et sa religion », 7 août 2015, Lise Payette
27. L'Autre parole – parution 137. A propos des statistiques « Avortement, la supposée banalisation de l'avortement ». Louise Desmarais
28. Revue Femmes d'ici, vol. 23, no 4, décembre 1988 « Moratoire sur les nouvelles techniques de reproduction » Louise Dubuc
29. L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles. Collectif Clio, Micheline Dumont, Michèle Jean, Marie Lavigne, Jennifer Stoddart. Les Quinze, éditeur. 1982. P. 454
30. ibidem L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles. P. 456

# AFEAS – GUIDE D'ANIMATION 2016-2017

---

31. Rapport du Conseil du statut de la femme « La sous-représentation des femmes dans les municipalités, aux conseils municipaux et dans les mairies, Novembre 2012
32. La Presse +. Édition du 1<sup>er</sup> février 2016, section Actualités, écran 8. « Le leurre de la parité ». Vincent Marissal
33. Iciradio-canada.ca. 28 février 2016. « Ministre de la condition féminine, Lise Thériault ne se dit pas féministe »
34. La Presse + Édition du 4 février 2016, section Actualités, Justice, Louise Leduc
35. Mémoire Afeas. Consultation « plan d'action égalité » Janvier 2011, p. 22
36. La Presse + Édition du 9 janvier 2016, section Pause week-end. Écran 2. « Anachronisme au Québec, norme au Canada ». Marie Allard
37. Journal La Tribune. 5 décembre 2014. « 25 ans après la tuerie de Polytechnique, une survivante se souvient »
38. La Presse.ca Édition du 22 janvier 2016. « La violence conjugale diminue au pays », Pierre André Normandin
39. Émission Denis Lévesque – TVA – Entrevue avec Marilyn Huet, enregistrée le 1<sup>er</sup> février 2016
40. Site web Securitepublique.gouv.qc.ca. Statistiques 2013 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec
41. Site web Canadianwomen.org. « Les faits à propos de la violence faite aux femmes »
42. ibidem Canadianwomen.org
43. Mémoire Afeas sur l'égalité, Janvier 2005
44. Site web Iciradio-canada.ca. 31 mars 2016 «Femmes autochtones disparues et assassinées»
45. ibidem site web iciradio-canada.ca
46. Site web justice.qc.ca
47. Dossier Afeas – Priorités Actions – 1981
48. Magazine «Ça s'exprime », no 9, printemps 2007. « La pornographie sur Internet et ses conséquences pour les jeunes : comment intervenir? » Geneviève Gagnon
49. Mémoire Afeas. Projet de loi 60, décembre 2013
50. Le Devoir, 8 novembre 2013, éditorial de Bernard Descôteaux « Projet de loi 60, un quitte ou double? »
51. Le Devoir, 12 juin 2015, sous la plume de Josée Boileau « Neutralité religieuse de l'État – Recul et confusion »
52. Site web Sisyphe.org. Août 2014 – L'Église catholique et la rhétorique féministe. Marie-Hélène Blanc.

## Ouvrages consultés :

- Pionnières québécoises et regroupement des femmes...d'hier à aujourd'hui. Éditions du Remue-Ménage – Simonne Monet-Chartrand, 1994
- Rapport de recherche « De l'activité sociale à l'engagement social. Travail d'Éric Gagnon, 1996
- Fiches biographiques de l'Afeas : Pendant que les hommes travaillaient, les femmes elles...(site web bv.cdeacf.ca)
- « Afin que l'on se souvienne ». Publication de l'Afeas Centre du Québec, deuxième volume de 54 courtes biographies de femmes ayant marqué leur coin de pays.
- « 10 journées qui ont fait le Québec ». Collectif d'auteurs. VLB Éditeur. Octobre 2013
- « A brief history of women in Quebec ». Denyse Baillargeon, Wilfrid Laurier University Press, 2014

## RÉSUMÉ

---

Le présent document présente certaines des problématiques traitées par l'Afeas durant les cinquante années de son existence. Ces dossiers font partie d'une société en mouvance; certains ont trouvé une conclusion heureuse, d'autres sont encore en attente de solutions.

### CULTURE

Les années 60-70 semblent avoir été des années où les arts bouillaient à coups d'éclat. Qu'on pense à l'Ostidsho, Yvon Deschamps, Robert Charlebois, Michel Tremblay et tous les autres dont les œuvres se promènent encore aujourd'hui sur toutes les scènes du monde. Et la Fête nationale d'alors n'était-elle pas soulignée avec plus de faste que maintenant?

### COMMISSION BIRD

Les résultats de cette commission, à laquelle l'Afeas a participé, a mis sur la place publique plusieurs problématiques vécues par les femmes. Les revendications féminines ont alors été portées avec encore plus de vigueur qu'autrefois.

### PAUVRETÉ FÉMININE

Avec la marche « Du pain et des roses » les femmes ont montré avec éclat que les structures sociales en place appauvrissaient les femmes.

L'Afeas a réclamé et obtenu que les femmes collaboratrices soient rémunérées pour le travail fait à l'intérieur de l'entreprise familiale.

Les cégeps ont facilité l'accès aux études. Plusieurs femmes de l'Afeas ont bénéficié d'un programme mis sur pied par l'Université du Québec qui donnait un certificat en animation et recherche culturelle.

Bourse Défi : l'Afeas récompensait annuellement une cégépienne qui étudie dans une sphère traditionnellement réservée aux hommes.

### SANTÉ

La femme a droit de recevoir les meilleurs médicaments pour traiter toutes formes de cancers féminins.

### MATERNITÉ

La maternité peut être vécue sereinement par les femmes qui travaillent à l'extérieur puisqu'elles peuvent retrouver leur emploi après cinquante-deux semaines de congé.

Tous les enfants doivent avoir les mêmes droits, peu importe les circonstances de leur naissance.

Domaine qui a subi plusieurs transformations et coupures, les CPE sont encore menacés aujourd'hui. Par ces changements, le Québec risque de perdre des travailleuses spécialisées.

Toutes les étapes ont été franchies pour que les sages-femmes soient habilitées à faire des accouchements. Malgré tout, il semble qu'une majorité de Québécoises préfèrent accoucher à l'hôpital, avec le personnel médical.

L'Afeas s'est beaucoup questionné sur l'avortement et sa position a évolué au fil des ans. Elle a cependant toujours continué à revendiquer de l'aide pour la femme enceinte.

Les techniques de reproduction ont également fait l'objet de nombreuses représentations auprès des instances gouvernementales. Les lois actuelles protègent mal l'enfant et très peu la femme. La tergiversation semble, pour le moment, être la voie choisie par les gouvernements fédéral et provincial.

### TRAVAIL

Si la volonté d'obtenir, dans un délai raisonnable, la parité à tous les paliers gouvernementaux, il faudrait que les partis politiques revoient leurs façons de faire.

### MARIAGE

De nos jours, il y a moins de mariage et un taux élevé de divorce. Beaucoup de couples préfèrent l'union de fait, en se disant que les droits sont les mêmes. L'Afeas travaille à corriger cette fausse perception avec des sessions d'information.

Le partage du patrimoine a fait l'objet de bien des discussions et même des disputes dans les foyers québécois. C'est maintenant une étape à franchir lorsque le mariage se brise.

Il semble que le fait que la femme mariée conserve son nom de famille reçu à sa naissance soit un phénomène qui n'existe pas ailleurs au Canada.

### VIOLENCE

La dénonciation de la violence faite aux femmes a toujours fait partie des préoccupations de l'Afeas et encore aujourd'hui, l'Afeas appuie la mise sur pied d'un registre des armes à feu québécois.

Les femmes subissent toujours la violence de la part des hommes. La violence conjugale ne diminue pas.

Les femmes autochtones pourront enfin faire entendre leur voix lors d'une commission d'enquête mise sur pied par le gouvernement fédéral. Espérons que cette commission fasse justice aux femmes oubliées et fasse entrevoir une éclaircie aux femmes qui, aujourd'hui même, subissent des sévices du seul fait qu'elles soient femmes et autochtones.

### ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Pour une majorité de femmes, l'égalité avec les hommes est maintenant acquise. Elles mènent leur barque à leur façon, elles ont les enfants qu'elles veulent, au moment où elles les veulent, elles choisissent la carrière professionnelle qui leur plaît. Tout ceci est vrai mais, soudainement, il y a un couic dans ce bel engrenage. Que se passe-t-il? C'est juste que parfois l'égalité sur papier ne résiste pas à la confrontation avec les faits.

### SEXUALITÉ DÉNATURÉE

Le dossier de la prostitution a fait de belles avancées; le Québec s'est doté de lois pour prendre en compte la criminalité du proxénète et du client.

La pornographie est encore plus présente qu'avant puisqu'elle est disponible n'importe quand, partout où Internet est disponible. Les jeunes Québécoises et les Québécois sont friands des médias sociaux et les utilisent souvent à mauvais escient. L'hypersexualisation est aussi un effet pervers de cette image véhiculée par ces médias.

L'Afeas réclame que l'on reprenne les cours de sexualité dans les écoles.

### CONCLUSION

Il ne faut pas baisser les bras, le travail n'est pas fini !

## ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

Chaque Afeas locale ou régionale voudra souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Afeas à sa manière. Mais voici quelques suggestions :

1. Localement ou en région, faire une fête pour les membres qui sont là depuis 1966.
2. Organiser une rencontre ayant pour thème un dossier qui a été particulièrement chaud chez-vous.
3. Prendre un dossier qui vous tient à cœur et en faire l'historique : quelle était la problématique au début et quels sont les résultats aujourd'hui.
4. Réunissez des photos des cinquante dernières années et exposez-les dans votre local.
5. Organisez un repas pour lequel chaque membre apporterait un plat fait avec une recette des années 1960 (plus de beurre, plus de crème, vous vous souvenez?)
6. Invitez vos hommes à venir partager leurs souvenirs : comment ont-ils réagi à l'émancipation de « leur » femme?
7. Invitez une femme collaboratrice et explorez avec elle le sentiment qu'elle a eu lorsqu'elle a reçu son premier « chèque de paie ».
8. Faire une revue de presse des années 1970 pour

trouver des articles ayant trait à la libération de la femme et qui font maintenant sourire.

9. Invitez une conférencière à venir vous entretenir d'un sujet qui n'a pas été traité dans le guide.
10. En collaboration avec votre Afeas régionale, organiser une journée pour réfléchir sur une problématique propre à votre coin de pays. (par exemple, manque de femmes au conseil municipal ou à votre MRC).
11. Invitez un politicien ou un organisateur politique pour venir débattre de la place qu'ils font aux femmes dans leur formation politique respective.

Amusez-vous!

### SUGGESTIONS D'ACTIVITÉS

1. Sur le modèle des Alcooliques Anonymes, organiser un groupe de personnes ressources qui pourront agir comme marraines pour celles qui voudraient arrêter de fumer. Un coup de fil pour obtenir du support moral. Un coup de fil pour trouver quelqu'un avec qui sortir faire une marche. Et des récompenses prévues après quinze jours, trente jours, etc.
2. Organiser un petit quinze minutes d'étirements avant de débiter la réunion Afeas. Rien de violent, juste s'étirer, se pencher, lever la jambe, regarder à gauche, à droite, rouler les bras, lever les épaules ou faire quelques pas de danses : on commence par un chachacha, on fait un peu de rock'n'roll et on revient au chachacha. Ça met de bonne humeur.
3. Faire un concours pour la meilleure salade-repas. Si on a la chance de connaître une professionnelle de nutrition, on lui demande de faire partie du jury. En plus du goût, vous pourrez alors connaître toute la valeur nutritionnelle de cette salade.
4. Organiser des équipes de marche. En plein hiver, il n'est pas rare de voir des groupes de cinq ou dix personnes qui marchent d'un bon pas dans un centre d'achats. Pourquoi pas? Évidemment, en d'autres saisons, il est agréable de marcher à l'extérieur. Le groupe sert de motivation : l'envie de voir les copines aide à sortir de la maison.

5. Évidemment, il ne faut pas se priver d'organiser des conférences avec des professionnelles. Il pourrait être intéressant de suggérer des lectures avant la venue de telles professionnelles, pour enrichir la discussion.

Bonnes activités.